

Le Service Pénitentiaire Insertion Probation est une structure départementale dépendant de l'Administration pénitentiaire. Le SPIP assure le suivi (insertion et probation) des personnes condamnées, incarcérées (milieu fermé) ou non (milieu ouvert) confiées par l'autorité judiciaire.



Il s'agit par exemple, du suivi individuel, de la préparation à la sortie, de l'enseignement, du travail, des propositions de soins, d'une contribution aux activités sportives ou encore de lutte contre la toxicomanie.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités – 2 rue Jean-Baptiste Delobel, chaque mardi/ jeudi et les 1^{er} et 3^e vendredi toute la journée, sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03 21 18 64 01 ou par courriel à :

pointaccesdroit@libercourt.fr